COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023 CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

> Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire. Nombre de Conseillers: 19

Présents:

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M. BAERT, Mme GELEZ (arrivée à 19h08), M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN (arrivée à 18h50), Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

Procuration:

M. CHACORNAC à M. OLIVE

Absents excusés :

Mme DA SILVA MARTINS M. HENRIQUET

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION	Vote d'une subvention exceptionnelle pour le Groupe de Secours Catastrophe
N°54/2023	Français (GSCF).

Madame Gelez, Adjointe aux Affaires Sociales explique au Conseil Municipal que le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), basé à Villeneuve d'Ascq, a sollcité une subvention auprès de la commune suite au tremblement de terre survenu au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023.

Cette subvention contribuera au financement d'actions solidaires et de secours.

Les principales actions envisagées par le GSCF comprennent :

- La potabilisation et le traitement de l'eau
- > La fourniture de matériel médical
- La mise à disposition de groupes électrogènes
- L'approvisionnement en matériel d'éclairage

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID: 059-215901299-20230915-21092023_D54BP-DE

> La distribution de sacs de couchage

Et d'autres initiatives en fonction des besoins spécifiques identifiés sur place.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au groupement de pompiers de Villeneuve d'Ascq dans le cadre du tremblement de terre survenu au Maroc.

Les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme

> Le Maire, Bernard CHOCRAUX

DATE DE PUBLICATION : 2 1 SEP. 2923

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 2 1 SEP. 2023